

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé -DEES-

Rapport de jury, session 2013, Académie de Clermont-Ferrand

Le jury terminal DEES session 2012 s'est tenu le mardi 18 juin, à partir de 9 heures 30, dans les locaux de l'ITSRA à Clermont-Ferrand, en présence de

Madame Dominique FARRAN, Rectorat, Présidente

Madame Aurélie FILLOUX Chef de bureau DEC Rectorat et les membres de son service

Mesdames et Messieurs les membres des commissions convoqués

En introduction de travaux, il a été rappelé l'obligation de confidentialité sur les échanges verbaux tenus, hors renseignements consignés dans ce rapport.

Bilan quantitatif et qualitatif :

Session 2013 :

CANDIDATS	NB INSCRITS	NB PRESENTS	%	NB CANDIDATS ADMIS		NB CANDIDATS AJOURNES		NB CANDIDATS REPECHES	
				Tous les domaines à valider	DISPENSE ou VP (année précédente)	Tous les domaines à valider	DISPENSE ou VP (année précédente)	Tous les domaines à valider	DISPENSE ou VP (année précédente)
HOMME	31	30	23,62	15	11	2	2	1	1
FEMME	99	97	76,38	63	13	15	6	5	1
TOTAL	130	127	100,00	102		25		8	
				80,31 %		19,69 %			

Session 2012 pour mémoire :

CANDIDATS	inscrits	présents	admis	dt repêchés	% reçus
hommes	29	28	18	5	64,29
femmes	100	96	76	3	79,17
total	129	124	94	8	75,81

Le jury terminal a choisi de réexaminer les situations de candidats qui avaient échoué uniquement sur un Domaine de Certification (DC), avec une note supérieure ou égale à 9,50.

Quatre candidats avaient obtenu des notes comprises entre 9,67 et 9,83 sur un DC. Ils ont été repêchés.

Neufs candidats avaient obtenu 9,50 à un DC. Pour chaque situation, les commentaires écrits par les membres de commissions concernés ont été lus. Lorsque ces membres étaient présents dans la salle, ils se sont prononcés en priorité sur la possibilité de repêcher le candidat. Quatre de ces neuf candidats ont pu être repêchés.

Les situations des candidats ayant échoué à un DC avec une note inférieure à 9,50 n'ont pas été examinées.

En ce qui concerne les prestations écrites et orales, les remarques émises par les membres des commissions sont identiques à celles de la précédente session (cf rapport de jury session 2012).

Aucune forme de plagiat n'a été décelée au cours de la présente session ; Comme cela avait été annoncé, une lettre circulaire, élaborée avec le concours des personnels de l'ITSRA et validée par le service juridique du Rectorat de Clermont-Ferrand a été signée par Madame le Recteur. Les futurs candidats devront en être destinataires.

Dominique FARRAN, le 12 juillet 2013